

# Les Infos de Base

Mercredi 10 juillet 2013  
volume 16, numéro 28  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## Dans ce numéro

- 1** État de la publication
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- 3** Mise à jour des infobases via l'Internet
- 4** Mise à niveau à la version 4.8 de Folio
- Lenteur de la version 4.8 de Folio

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 28 du 10 juillet 2013. Les modifications apportées par L.Q. 2013, c. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18 et entrées en vigueur au 10 juillet 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 10 juillet 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 28 du 10 juillet 2013, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 27 du 6 juillet 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 25 juillet 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 25 du 19 juin 2013, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 25 du 22 juin 2013.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2013.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 25 février 2013 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 13 du 19 juin 2013.

Les modifications apportées par L.C. 2013, ch. 1, 2, 3, 7, 8 et entrées en vigueur au 19 juin 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 juin 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 14 du 3 juillet 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 3 juillet 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2013.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 23 juin 2013.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 23 juin 2013 et contient maintenant 9 148 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 24 septembre 2012.

## Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Loi sur l'Assemblée nationale*, RLRQ, c. **A-23.1**, a. 6.

*Loi modifiant la Loi électorale afin de prévoir des élections à date fixe*, L.Q. 2013, c. 13, a. 9.

*Loi sur les assurances*, RLRQ, c. **A-32**, aa. 16, 66.1, 66.1.1-66.1.6, 298.17, 298.18, 299.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le secteur financier*, L.Q. 2013, c. 18, aa. 1-6.

*Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. **A-33.2**, aa. 16, 66, 68, 70, 70.1, 71, 73, 74, 77, 82.1, 89.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le secteur financier*, L.Q. 2013, c. 18, aa. 7-17.

*Code des professions*, RLRQ, c. **C-26**, aa. 59.1.1, 115.2, 115.3, 115.5, 117.2, 117.3, 149.1, 164, 184.3, 188.2.1.

*Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire*, L.Q. 2013, c. 12, aa. 2, 3 (partie), 5 (partie), 22, 26-28.

*Loi sur le courtage immobilier*, RLRQ, c. **C-73.2**, aa. 3, 4, intitulé de la section II du chapitre II (A), 13, 27, 34, 37, 38, 38.1, 43, 44, 46, 49 (A), 49.1, 54, 70, 83.1, 84, 88, 89, 92, 98.1, 101, 112, 113, 125, 127, 133, 134, 147 (A), 148 (A).

*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le secteur financier*, L.Q. 2013, c. 18, aa. 18-32, 35-50.

*Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. **D-9.2**, aa. 196, 217, 288, 289, 290, 290.1, 290.3, 291, 294, 296, 297, 309, 312, 327, 331, 333, 568.1.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le secteur financier*, L.Q. 2013, c. 18, aa. 51-66.

*Loi sur les élections scolaires*, RLRQ, c. **E-2.3**, aa. 199, 200, 206.21, 206.40.

*Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2013, c. 15, aa. 1-3.

*Loi électorale*, RLRQ, c. **E-3.3**, aa. 32, 91, 129, 129.1, 129.2, 130, 131, 466, 490.

*Loi modifiant la Loi électorale afin de prévoir des élections à date fixe*, L.Q. 2013, c. 13, aa. 1-8.

*Loi sur les entreprises de services monétaires*, RLRQ, c. **E-12.000001**, aa. 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 27, 37, 49, 53, 58, 68.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le secteur financier*, L.Q. 2013, c. 18, aa. 67-76, 79-84.

*Loi sur l'instruction publique*, RLRQ, c. **I-13.3**, aa. 37.2, 224.1, 461.1, 472.

*Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves vivant en milieu défavorisé et âgés de quatre ans*, L.Q. 2013, c. 14, aa. 1-4.

*Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. **I-14.01**, aa. 3, 12, 16, 17, 18, 20, 51, 90, 93, 93.1, 115, 175.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le secteur financier*, L.Q. 2013, c. 18, aa. 85-91, 93-96, 97 (partie).

*Loi sur la publicité légale des entreprises*, RLRQ, c. **P-44.1**, a. 131.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le secteur financier*, L.Q. 2013, c. 18, a. 98.

*Loi sur les services de santé et les services sociaux*, RLRQ, c. **S-4.2**, a. 34.

*Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière de recherche*, L.Q. 2013, c. 17, a. 6.

*Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, RLRQ, c. **S-29.01**, a. 395.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le secteur financier*, L.Q. 2013, c. 18, a. 99.

*Loi sur les sociétés par actions*, RLRQ, c. **S-31.1**, aa. 96, 414 (A).

*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le secteur financier*, L.Q. 2013, c. 18, aa. 100, 101.

*Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. **V-1.1**, aa. 41, 68, 151.1.1, 169, 169.1, 170, 171.1, 171.1.1, 171.2, 237, 297.1, 307.2, 307.6, 307.8, 322, 323.8.1, 331.1.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le secteur financier*, L.Q. 2013, c. 18, aa. 102-117.

*Code civil du Québec*, L.Q. **1991**, c. **64**, aa. 20, 21, 22, 24, 25.

*Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière de recherche*, L.Q. 2013, c. 17, aa. 1-5.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur l'aide financière pour*

*favoriser l'accès à la justice*, RLRQ, c. **M-19**, A.M. 2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2996, nouveau.

*Décret concernant la mise en oeuvre du Programme spécial de supplément au loyer*, RLRQ, c. **S-8**, D. 638-2013 du 19-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 3038, nouveau.

*Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*, RLRQ, c. **V-1.1**, r. 10, aa. 1.1, 8.7, 11.1, 11.5, 11.6, 13.13, intitulé de la section 1 de la partie 14, 14.1, 14.1.1, 14.2, 14.6, intitulé de la section 5 de la partie 14, 14.12, 14.14.

*Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*, A.M. 2013-11 du 12-06-13, (2013) 145 G.O. 2, 2998, aa. 1 (partie), 2-6, 10 (partie), 12, 15 (partie), 16, 20.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Loi sur les offices des produits agricoles*, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

*Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des poulets au Canada*, DORS/2002-35, a. 3.

*Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des poulets au Canada*, DORS/2013-129 du 11-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1880, a. 1;

*Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des poulets au Canada*, DORS/2013-130 du 11-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1882, a. 1.

*Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets*, DORS/2002-36, annexe.

Règlement modifiant le Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2013-128 du 11-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1878, a. 1.

Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C. 1985, ch. **F-11**.

Règlement sur les droits des services de passeports, C.R.C., ch. 719, abrogé.

Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage, DORS/2012-253 du 30-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2644, a. 17.

Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage, DORS/2012-253 du 30-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2644, nouveau.

Loi sur l'Office national de l'énergie, L.R.C. 1985, ch. **N-7**.

Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires (Office national de l'énergie), DORS/2013-138 du 18-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1920, nouveau.

Loi sur la protection des eaux navigables, L.R.C. 1985, ch. **N-22**.

Proclamation exemptant la partie du bras Mink du lac McMahon Sud de l'application de l'article 22 de la loi, DORS/2013-141 du 20-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1985, nouvelle.

Proclamation exemptant les eaux du lac Pignac et du lac B de l'application de l'article 22 de la loi, DORS/2013-142 du 20-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1991, nouvelle.

Loi sur la sécurité de la vieillesse, L.R.C. 1985, ch. **O-9**.

Règlement sur la sécurité de la vieillesse, C.R.C., ch. 1246, aa. 7, 8.

Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité de la vieillesse, DORS/2013-23 du 14-02-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 427, aa. 3, 4.

Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, L.R.C. **1985 (2<sup>e</sup> suppl.), ch. 32**.

Règlement sur le régime de retraite d'Aveos, DORS/2013-132 du 12-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1888, nouveau.

Loi sur la radiodiffusion, L.C. **1991, ch. 11**.

Règlement sur la distribution de radiodiffusion, DORS/97-555, aa. 1, 5, 19, 26.

Règlement modifiant le Règlement sur la distribution de radiodiffusion, DORS/2013-137 du 18-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1918, aa. 1-4.

Loi sur les transports au Canada, L.C. **1996, ch. 10**.

Règles générales de l'Office des transports du Canada, DORS/2005-35, a. 2.1.

Règles modifiant les Règles générales de l'Office des transports du Canada, DORS/2013-133 du 13-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1900, a. 1.

Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, L.C. **1997, ch. 9**.

Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, DORS/2013-139 du 18-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1939, nouveau.

Loi sur les espèces en péril, L.C. **2002, ch. 29**.

Règlement sur les permis autorisant une activité touchant une espèce sauvage inscrite, DORS/2013-140 du 19-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1976, nouveau.

Loi canadienne sur l'épargne-invalidité, L.C. **2007, ch. 35, art. 136**.

Règlement sur l'épargne-invalidité, DORS/2008-186, aa. 2, 3, 8.

Règlement modifiant le Règlement sur l'épargne-invalidité, DORS/2013-131 du 12-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1884, aa. 1-3.

**AUTORITÉ AUTRE QUE STATUTAIRE**

Décret sur les passeports canadiens, TR/81-86, titre intégral, aa. 1 et l'intertitre le précédant, 2-3.1, 5-10, 10.3-13, annexe.

Décret modifiant le Décret sur les passeports canadiens, TR/2013-57 du 22-06-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 1379, aa. 1-12.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Mise à jour des infobases via l'Internet

Nous lançons officiellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous utilisons un outil de nimbo-informatique nommé **Wuala de LaCie** (<http://www.wuala.com/>) pour livrer chez vous les infobases.

Cet outil permet :

- Un environnement **sécuritaire** (les serveurs sont situés en Suisse)
- Une mise à jour **instantanée** (vous obtenez les mises à jour des infobases dans l'heure où elles sont versées)
- Une mise à jour **automatisée** (aucune intervention humaine n'est requise)
- L'accès à nos nouveaux produits trop volumineux pour le DVD (Gazette du Canada depuis 1841)
- Une synchronisation unidirectionnelle (le partage se fait en sens unique : vous recevez les mises à jour des infobases du serveur Wuala, mais rien de ce qui est dans votre répertoire de synchronisation n'est partagé avec l'extérieur)

La tarification de lancement de la mise à jour WUALA est de 250\$ par année. Si vous choisissez de ne plus recevoir le DVD par la poste (72\$ par an), votre coût net ne sera que de 178\$ de plus par an.

La mise à jour WUALA ne remplace pas celle par DVD. Cette dernière demeure pour tous ceux qui désirent la conserver.

Pour vous y abonner ou pour nous poser vos questions concernant ce produit, contactez-nous par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse [wuala@gaudet.qc.ca](mailto:wuala@gaudet.qc.ca).

Comme tous nos produits, la mise à jour WUALA est disponible en essai gratuit de 30 jours.

## Mise à niveau à la version 4.8 de Folio

Nous y sommes rendus. Les premières infobases en version 4.8 vous sont livrées en évaluation avec l'édition de juillet :

***Infobase Lois de l'Ontario*** (iloisO.nfo)

***Infobase Lois annuelles de l'Ontario*** (ilaO.nfo)

***Infobase Gazettes de l'Ontario*** (igoO.nfo)

***Statutes of Ontario Infobase*** (istatO.nfo)

***Annual Statutes of Ontario Infobase*** (iasO.nfo)

***Ontario Gazettes Infobase*** (iogO.nfo)

Ceci constituera votre dernière chance pour migrer à la version 4.8. À partir de l'édition d'août, toutes les infobases seront migrées vers la version 4.8 du logiciel Folio VIEWS.

Rappelons que la version 4.8 n'est pas rétrocompatible. Lorsque les infobases seront migrées à la version 4.8, un lecteur 4.6 sera incapable de les lire.

Nous serons disponibles pour vous aider à rendre le processus de migration la plus simple possible. N'hésitez pas à nous acheminer vos questions par courriel à [folio48@gaudet.qc.ca](mailto:folio48@gaudet.qc.ca) ou par téléphone au 514/893-2526.

## Lenteur de la version 4.8 de Folio

Une nouvelle version du logiciel Folio 4.8 est disponible sur le DVD de l'édition de juillet.

Selon nos tests, cette version règle les problèmes de lenteur expérimentés avec la version précédente.

Remplacez les exécutables et les dll par les versions plus récentes pour régler le problème de lenteur.